

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3470)

## AMENDEMENT

N ° AS105

présenté par  
M. Bazin

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.